

Envoi : 12/06/2017

Réception par le Préfet : 12/06/2017

Publication : 16/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-6-10-2

Séance du vendredi 9 juin 2017

**PARTICIPATION FINANCIERE DE 405 973 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES
DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE POUR L'ANNEE 2017**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. HABIG

EXCUSES : M. DELMOND, Mmes HELDERLE, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-4-2 et n°CD-2017-2-10-2 du 17 mars 2017 relative à la Politique de la Solidarité,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa réunion du 19 mai 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le versement d'une participation au fonctionnement des sept Centres de Planification et d'Education Familiale selon le détail précisé en annexe à la présente délibération. Ces participations feront l'objet d'acomptes trimestriels.
- Précise que les dépenses, d'un montant total de 405 973 €, seront prélevées sur la ligne budgétaire G721, chapitre 65, fonction 41, nature 6568, code/programme 2967, Service 010.
- Approuve les avenants 2017 avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site d'Altkirch, l'Hôpital Civil de Guebwiller, le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Centre Hospitalier Saint-Jacques de Thann, le Groupement de Coopération Sanitaire, Nouvelle Clinique des Trois Frontières, et le Centre de Planification et d'Education Familiale de Sainte-Marie-Aux-Mines, joints en annexe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à les signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité